

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01533
Numéro SIREN : 844 077 396
Nom ou dénomination : 2M PROAUTO

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000614

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2 M PROAUTO

Néant *

Adresse de l'entreprise 2 Route du Val D'Or 26210 MORAS EN VALLOIRE

SIRET 84407739600019

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

		Exercice N		Exercice N-1		
		3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
		Net 3		Net 4		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010	012			
		Autres* 014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030			
	Immobilisations financières* (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050	052			
		Marchandises* 060	33 500 062	33 500	46 200	
		Avances et acomptes versés sur commandes 064	066			
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068	9 393 070	9 393	1 193
			Autres* (3) 072	2 548 074	2 548	1 187
		Valeurs mobilières de placement 080	082			
		Disponibilités 084	995 086	995	16 950	
		Charges constatées d'avance* 092	094			
	Total II	096	46 437 098	46 437	65 531	
	Total général (I + II)	110	46 437 112	46 437	65 531	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	9 500	9 500		
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	950			
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	(6 173)	(9 894)		
	Résultat de l'exercice	136	(26 464)	4 671		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	(22 187)	4 277		
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	45 900	33 500		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	21 480	26 510		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	1 243	1 243		
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	68 624	61 254		
	Total général (I + II + III)	180	46 437	65 531		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184	
	(4) Dont dettes à plus d'un an					
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*					
	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

MB Bu

IMPORTANT Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 2 M PROAUTO		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant * <input type="checkbox"/>	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	38 576	14 195			
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
				217		218	1 200	10 150			
	Production stockée*					222					
				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							
	Production immobilisée*					224					
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	39 776	24 345			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	27 721	57 200			
	Variation de stock (marchandises)*					236	12 700	(46 200)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240					
	Autres charges externes* :					242	24 989	7 569			
			(dont crédit bail : – mobilier : immobilier :								
	Impôts, taxes et versements assimilés				243	439	758	663			
			(dont CFE et CVAE*								
	Rémunérations du personnel*						250				
	Charges sociales						252				
Dotations aux amortissements*						254					
Dotations aux provisions						256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	24	442			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	66 192	19 674			
1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(26 416)	4 671			
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294	48				
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306					
2 – BÉNÉFICE OU PERTE Produits (I+III+IV) – Charges (II+V+VI+VII)						310	(26 464)	4 671			
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		26 464			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles*					322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés				247		330				
		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*				248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					251					
			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)			249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997			
	Entreprises nouvelles (44 septies)	988	ZFU-TE (art. 44 octies A)	987	Classes d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	342			
		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44, sexies A)	989	Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexies bis)		992			
	ZRD (44 octies)	127	ZRR (44, quindecies)	138	Zone de développement prioritaire (44 septies bis)		993				
	GAM (44 quaterdecies)	345	Investissements entre eux	344	Crédance report en arrière du déficit		346	350			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies*)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 bis octies A)	643	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies F)		990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies G)		649				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 octies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	26 464		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)						Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables :*								360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	26 464			
						Déficit col. 2					

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

M. B.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2023

F. 1016 - Obligatoire - Article 302 (septies) ou général (les impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 2 M PROAUTO				Néant * <input type="checkbox"/>			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446				
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456				
	Matériel de transport	460	462	464	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476				
	Immobilisations financières	480	482	484	486				
TOTAL		490	492	494	496				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations, dotations de l'exercice	Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516				
	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546				
	Matériel de transport	550	552	554	556				
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
	TOTAL		570	572	574	576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à FIS, 12,8 % pour les entreprises à PIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.)							
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589
		Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

MCS *Bur*

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Sepies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2 M PROAUTO** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	5 223
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	5 223
Déficits de l'exercice	860	26 464
Total des déficits restant à reporter	870	31 687

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
	dont cotisations facultatives Madelin		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée		374	337
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	1 828
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT
 (2) Indiquer sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Handwritten signatures

IMPORTANT Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises

«SARL 2M PRO AUTO»

SARL AU CAPITAL DE 9 500 EUROS

2 Route du Val D'or
26 210 MORAS EN VALLOIRE

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 dont le total est de **46 437 Euros** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **66 240 Euros** et dégageant un déficit net de **26 464 Euro**

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES
D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

BM
EV

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients & comptes rattachés	9 393 Euros
Autres créances	2 548 Euros

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Handwritten signature/initials

Fournisseurs & comptes rattachés	21 480 Euros
Dettes fiscales & sociales	1 243 Euros

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Charges constatées d'avances **Néant**

Man
ML

« SARL 2M PROAUTO »

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 9 500 Euros**

**SIEGE SOCIAL : 2 Route du Val D'Or
26 210 MORAS EN VALLOIRE
RCS : 844 077 396**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 Mai 2023**

L'an deux mille vingt trois le 19 mai, les associés de la SARL «2M PROAUTO» se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur : MAREK BOCHENEK demeurant à : 2 Route du Val D'Or, 26 210 MORAS EN VALLOIRE détenant	1 900 parts
Monsieur : MICHAL BOCHENEK demeurant à : UL. BOHOMOLCA 1/48,31-416, CRACOVIE, POLOGNE détenant	7 600 parts
<u>TOTAL DES PARTS</u>	9 500 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur BOCHENEK Marek, gérant,

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.



Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :



- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la gérante de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 ; tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un déficit net comptable de 26 464 Euros.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ ➤

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 26 464 Euros (Déficit) de la manière suivante :

- 26 464 euros au report à nouveau

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Bud
M/S

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2022.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Mr MAREK BOCHENEK

Marek Bochenek

Mr MICHAL BOCHENEK

Michał Bochenek

**«SARL 2M PROAUTO»
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 9 500 EUROS**

**SIEGE SOCIAL : 2 Route du Val D'Or
26 210 MORAS EN VALLOIRE**

RCS : 844 077 396

**RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice des produits d'exploitation représentant 39 776 Euros. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 66 192 Euros dégageant un déficit d'exploitation de 26 416 Euros.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 166% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et exceptionnels à 26 464 Euros (Bénéficiaire).

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE GERANT



SARL 2M PROAUTO

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 9 500 Euros**

**SIEGE SOCIAL : 2 Route du Val D'Or
26 210 MORAS EN VALLOIRE**

RCS : 844 077 396

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTION DU RÉSULTAT

TROISIEME RÉSOLUTION :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 26 464 Euros (Déficit) de la manière suivante :

- 26 464 euros – au report à nouveau

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 19 Mai 2023.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.